|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 25-27 juin 2012** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG12-1/3-F** |
| **25 mai 2012** |
| **Original: anglais** |
| Etats-Unis d'Amérique |
| Principes visant à orienter les travaux du groupe de travail par correspondance sur la résolution uit-r 1-6 |

# Considérations générales

L'Assemblée des radiocommunications de 2012 (AR-12) a approuvé le mandat du Groupe de travail par correspondance sur la Résolution UIT-R 1-6, tel qu'il figure dans le [Document RA12/PLEN/116](http://www.itu.int/md/R12-RA12-C-0116/en). Ce Groupe de travail a pour mandat:

• d'examiner les présentations utilisées par plusieurs Commissions d'études pour élaborer des Recommandations UIT-R;

• d'identifier les défauts et les insuffisances de ces présentations lorsqu'elles sont utilisées pour des cas complexes;

• d'assurer la liaison avec le Groupe de travail par correspondance que le GCR pourrait créer pour examiner la restructuration de la Résolution UIT-R 1-6, comme indiqué dans le Document PLEN/110.

Les Etats-Unis pensent que le Groupe de travail par correspondance sur la Résolution UIT‑R 1-6 sera créé à la 19ème réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR). Dans la présente contribution, les Etats-Unis soumettent au GCR, pour examen, certains principes directeurs qui pourraient permettre de mieux définir les travaux de ce Groupe.

Examen

A l'heure actuelle, les principes directeurs fondamentaux régissant l'élaboration des Recommandations UIT-R font l'objet de l'Annexe 2 des «Directives concernant l'Assemblée des radiocommunications et les réunions des Commissions d'études ainsi que les documents» (Circulaire administrative CA/13). Ces principes directeurs ménagent une certaine souplesse pour l'élaboration des Recommandations, puisqu'il existe des sections facultatives et que le traitement des «Recommandations plus complexes» peut être effectué selon d'autres modalités.

D'une façon générale, le fonctionnement de l'UIT-R dans le cadre de ces principes directeurs est satisfaisant depuis 1995. A la connaissance des Etats-Unis, aucun problème majeur n'a surgi en raison d'interprétations erronées de Recommandations UIT‑R dues à un manque de clarté ou de précision.

Toutefois, des améliorations sont toujours possibles et on pourrait réfléchir aux améliorations susceptibles d'être apportées à la présentation et à l'élaboration des Recommandations pour améliorer les documents établis par les Groupes de travail et les Commissions d'études.

Les Etats-Unis notent que le problème de la forme a retardé l'approbation de certains documents, alors même que la teneur de ces documents ne posait aucun problème et ne soulevait aucune objection. Cela porte assurément préjudice à l'efficacité des travaux de l'UIT-R.

Proposition

Après avoir étudié la question de la forme, à la fois en tant qu'utilisateurs des Recommandations UIT-R et en tant qu'auteurs, les Etats-Unis soumettent aux participants à la réunion, pour examen, les principes ci-après, dont le Groupe de travail par correspondance chargé de l'examen de cette question pourra s'inspirer dans ses travaux.

**• Les principes directeurs actuels peuvent servir de base aux travaux**

– Les principes directeurs énoncés dans l'Annexe 2 des «Directives concernant l'Assemblée des radiocommunications et les réunions des Commissions d'études ainsi que les documents» sont, pour l'essentiel, toujours valables.

– Il serait utile que le Groupe de travail par correspondance procède à un examen approfondi de l'Annexe 2, pour déterminer s'il contient des lacunes et peut être amélioré.

**• Il n'est pas nécessaire de «réinventer la roue»**

– Il se trouve que les principes directeurs énoncés dans l'Annexe 2 sont en grande partie analogues à ceux qui figurent dans le Guide de rédaction des Recommandations UIT-T. Cela doit être encouragé, chaque Secteur pouvant tirer parti de l'expérience acquise par les autres Secteurs. Même si certains passages du Guide de rédaction des Recommandations UIT-T ne sont pas adaptés aux principes directeurs applicables à l'UIT‑R (par exemple l'Annexe C «Système de nommage URI pour l'identification des espaces de noms XML définis dans les Recommandations UIT-T»), ils pourraient sans doute être en grande partie repris.

– Il serait utile que le Groupe de travail par correspondance procède à un examen détaillé de la version la plus récente du Guide de rédaction des Recommandations de l'UIT-T, pour déterminer les éléments susceptibles d'être repris.

• **Il serait utile de disposer de principes directeurs communs pour l'élaboration des Recommandations UIT-R**

– La présentation des sections dans les Recommandations UIT-R, par exemple l'insertion des éléments sous les textes *notant*, *considérant* et *reconnaissant*, manque d'homogénéité.

– Des définitions communes et un ordre commun, etc., permettraient une meilleure compréhension des documents et faciliteraient la tâche des éditeurs et du secrétariat.

**• Etablir une présentation commune n'offre qu'une solution partielle au problème**

– Adopter une présentation sans fournir d'explications quant à son utilisation ne fera que poser les mêmes problèmes que ceux rencontrés aujourd'hui.

– Des efforts doivent être déployés pour sensibiliser les responsables et les membres à l'utilisation correcte de la présentation.

– Le Groupe de travail par correspondance pourrait envisager d'élaborer un document autonome, analogue au Guide de rédaction des Recommandations UIT-T, qui pourrait être transmis à tous les Présidents des Commissions d'études, des Groupes de travail, etc., afin qu'ils s'en inspirent dans leurs travaux.

**• Les modifications éventuelles apportées à la présentation ne devraient pas avoir un caractère rétroactif**

– Certaines Recommandations sont si connues et si largement utilisées sous leur forme actuelle que le fait de les réorganiser risque de créer davantage de confusion et d'aller à l'encontre de l'objectif même de l'adoption d'une présentation commune, qui est de faciliter la compréhension.

– Il se peut que le fait de présenter certaines Recommandations sous une nouvelle forme impose des contraintes excessives aux membres et au Secrétariat, en raison du volume de ces Recommandations ou de leur complexité**.**

– Il conviendrait de laisser aux Groupes de travail et aux Commissions d'études le soin de déterminer s'il y a lieu de présenter sous une nouvelle forme des Recommandations pendant le processus normal d'examen et de mise à jour de ces Recommandations.

**• Les membres devraient conserver la souplesse nécessaire**

– Il se peut que certains sujets ou certaines questions ne se prêtent pas exactement à une présentation «UIT-R».

– L'UIT-R doit s'en remettre aux groupes qui le composent pour qu'ils évaluent en connaissance de cause si une Recommandation se prête ou non à une présentation «UIT‑R».

– Si une exception est jugée nécessaire, le groupe faisant partie de l'UIT-R devra fournir les motifs à l'origine de la divergence lorsqu'il transmettra la Recommandation pour approbation. Cette procédure devra être prise en compte dans les principes directeurs applicables à la présentation des Recommandations UIT-R.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_